

Tant que vous ne serez pas à Montréal ce qu'est à Québec la Faculté de Médecine de Laval, vous ne serez pas dans l'ordre, et, malgré toutes vos protestations d'obéissance, de déférence, de politesse envers l'Eglise, et d'orthodoxie, dont nous n'avons pas le temps de nous occuper davantage, VOUS NE SEREZ JAMAIS UNE FACULTÉ CATHOLIQUE.

Tolérée hier, vous n'avez plus droit de l'être aujourd'hui, parce que l'Eglise, qui vous a dit assez clairement qu'elle ne compte pas sur vous, a décidé, pour pourvoir à l'instruction supérieure des jeunes gens, et pour vous empêcher de prolonger votre malheureuse affiliation à Victoria,—a décidé d'élever dans nos murs une Université catholique, succursale de Laval, qui existe et fonctionne déjà.

*
*
*

En face de ce décret de 1876 que nous venons de commenter et du droit commun, que nous venons d'exposer d'après les meilleures sources, il n'est pas étonnant que le Délégué du Saint-Siège et Monseigneur de Montréal aient désiré et voulu la disparition de cette Ecole ; que S. E. ait tout fait pour l'amener à s'appuyer sur les nobles bases que l'Eglise a données à Laval ; que Monseigneur de Montréal ait, pour atteindre le même but, poussé la condescendance jusqu'à signer avec les professeurs des conditions onéreuses pour lui et tout à leur avantage ; qu'il ait, dans son mandement du 22 décembre 1877, annonçant l'établissement des Facultés de l'Université Laval à Montréal, dit avec bonheur de l'Ecole de Médecine que « les professeurs entraient dans la nouvelle organisation ; » qu'il ait enfin, le 1^{er} octobre dernier, au moment même où l'Ecole, infidèle à ses engagements, retournait en arrière, manifesté de nouveau l'espoir, en voyant s'élever les Facultés de Théologie et de Droit, que celle de Médecine ne tarderait pas longtemps à ouvrir ses portes.

Enfin ces désirs, qui devraient, en pareil cas du moins, constituer des ordres, les docteurs Trudel et d'Orsonnens les reconnaissent eux-mêmes, quand ils disent, dans leur mémoire du 21 mai 1878, qu'ils ont fait et signé les conventions du 15 décembre « pour se rendre, aux désirs de Mgr Conroy, délégué apostolique, et de Mgr Fabre, évêque de Montréal. »

Il est donc vrai, oui, malheureusement trop vrai que l'Ecole de Médecine s'obstine à vivre malgré le décret de 1876, spécialement approuvé par le Souverain Pontife, malgré le droit commun, malgré le désir du représentant du Saint-Siège, et de l'autorité diocésaine.